

Journée sur les zones humides en Camargue gardoise

C'est avec plaisir que je représente le Président du Département à cette journée, organisée ici au centre du Scamandre, par le Conservatoire du littoral, sur **les enjeux des zones humides au regard du changement climatique.**

Ce séminaire est important pour remettre aux yeux de tous les zones humides à leur juste place, dans l'approche environnementale et au-delà, dans les territoires.

C'est important, d'abord parce que les milieux humides sont parmi les milieux les plus dégradés et les plus menacés au monde. On estime en effet que la France a perdu environ 2/3 de la superficie de ces milieux, en particulier à cause du drainage et de l'urbanisation, souvent par méconnaissance des services rendus par ces milieux.

La COP21 a d'ailleurs mis l'accent sur le rôle des zones humides face au changement climatique. En effet :

- Ces milieux humides atténuent globalement le réchauffement climatique et amortissent les impacts que subissent les populations, et cela grâce à leur rôle de protection contre l'érosion du littoral, d'atténuation de l'intensité des crues et d'alimentation des cours d'eau pendant les sécheresses.

- Les milieux humides ont le cas échéant un rôle d'autoépuration des eaux, ainsi que des fonctions biologiques dans la mesure où ces écosystèmes abritent de nombreuses espèces ...

Au-delà de ces fonctions environnementales à proprement parler, les zones humides comme La Camargue jouent également un rôle économique (agriculture, tourisme, pluriactivité...) et social (lieux de loisir).

Pour toutes ces raisons ces espaces présentent un atout majeur pour l'attractivité du territoire.

Au titre de la problématique des zones humides, particulièrement prégnante en Camargue Gardoise (mais pas seulement), le Département a eu une politique volontariste en matière d'acquisition et de gestion dès 1985 (date des premières lois en faveur des espaces naturels sensibles).

En effet, le secteur de la Camargue gardoise couvre une surface de 55 000 hectares dont 38 000 (hectares) de zones humides qui correspondent à la plus vaste entité humide patrimoniale de la région Occitanie avec des fonctionnalités hydraulique, de ressource en eau et de zone d'expansion des crues.

Ici, le Département est propriétaire de 927 ha d'ENSD, répartis sur 5 sites différents :

- l'ENSD du Marais de la tour Carbonnière
- le marais des Gargattes et de Coutes,
- les marais du Cougourlier,
- les marais de Scamandre.

La conservation et la valorisation de ces Espaces Naturels Sensibles sont assurées par le Syndicat mixte de la Camargue Gardoise au travers d'une approche intégrée qui combine les gestions écologique, hydraulique,

cynégétique mais aussi celle des activités de pâturage et d'exploitation de la sagne.

La gestion de l'eau est centrale pour le développement équilibré de ce territoire.

L'action du syndicat comprend aussi un volet d'accueil du public et de sensibilisation des scolaires. Ce volet est très important pour que le grand public comprenne le sens et s'approprie les principes de cette gestion.

En parallèle à ces ENSD, le Conservatoire du littoral a acquis en 2015 le site du Canavérier, soit 650 ha situés sur la commune de Saint-Laurent d'Aigouze, au milieu de sites naturels exceptionnels.

La convention de gestion de cet espace qui va être signée tout à l'heure, entre le conservatoire du littoral et le syndicat de la Camargue Gardoise, ouvre une nouvelle page du partenariat qui nous lie pour gérer ces terres dans une perspective plus globale.

Nous augmentons peu à peu le nombre de sites gérés en partenariat, que ce soit par des conventions de gestion ou des réserves naturelles régionales, comme cela est le cas sur les propriétés de Mahistre et Musette, et celle du Scamandre.

Ce partenariat entre le Département, la région Occitanie, le conservatoire du littoral et le SMCG, semble plus que nécessaire pour la gestion des différents espaces, la mutualisation et la rationalisation des moyens techniques et financiers.

Il est même souhaitable qu'il s'inscrive dans une dynamique prospective en vue d'une future Réserve Naturelle Régionale multi-sites.

Chaque nouveau partenariat que nous actons

- fait croître une vision supra locale pour cette région reconnue mondialement et
- amène un niveau de protection supplémentaire sur ces propriétés dédiées tout en les valorisant.

La stratégie du Département concernant les zones humides au regard du changement climatique, fait référence à deux politiques départementales :

- La politique de Prévention des inondations avec 3 volets : Sensibiliser, Prévenir, Protéger. Ce triptyque s'applique à toute La Camargue qui est une zone inondable et
- La politique des Espaces Naturels Sensibles. Le département compte 4 200 ha d'ENS dont 1 000 (ha) sont des zones humides et la plupart de ces zones humides sont en Camargue. La gestion de ces espaces particuliers est une recherche constante d'équilibre entre la préservation des milieux, les différents usages et les différents acteurs que sont les éleveurs, les sagneurs, les chasseurs, les agriculteurs, les promeneurs, les touristes...

Mais il y a d'autres types de zones humides qui ont été créés grâce à la politique ENS

- pour aménager une zone d'expansion de crues, comme sur le Gardon d'Alès,
- pour restaurer la ripisylve du Vidourle en divers points
- pour renaturer une partie du Vistre
ou encore créer un étang à Junas, à proximité d'une voie verte et

d'un site d'interprétation, ce qui permet d'allier à nouveau une dimension pédagogique à la Prévention des risques et qui plus est à proximité d'un lieu dédié aux loisirs.

Ces créations de zones humides avec des fonctions particulières viennent **compléter** la politique de préservation des zones humides existantes de Camargue.

La protection de ces dernières est fondamentale car la **suppression** de ces zones humides serait un **facteur aggravant** pour les inondations.

Leur protection est fondamentale **aussi**, parce que lorsqu'on recrée des zones humides dans le cadre de compensations de zones détruites, et bien cela coûte plus cher et ne rend pas les mêmes services écologiques qu'une zone humide protégée avec tout son capital accumulé de biodiversité.

Pour les zones humides comme plus globalement pour les ENS, la vision départementale se résume ainsi par la combinaison de la préservation des écosystèmes et de leurs différentes fonctionnalités avec un projet de gestion durable et ouverte des différents usages. C'est ce qui permettra à nos territoires d'être résilients face au changement climatique.

C'est dans cette optique que nous avons révisé notre schéma départemental des ENS, avec nos partenaires que sont, entre autres, les Syndicat mixtes de l'environnement, les collectivités territoriales, les EPTB, l'agence de l'eau....

Avec ce schéma, **la politique ENS du Département s'élargit** à de nouveaux champs d'intervention.

Il s'agit bien sûr de

- **Conforter** le réseau des espaces naturels du Gard **oui**, mais aussi d'aller plus loin, en l'élargissant bien au-delà des ENSD.

Il faut également que les ENS contribuent à

- **Développer des ceintures vertes** pour l'agriculture périurbaine
- Allier restauration des **continuités écologiques et liaisons douces**, entre les agglomérations et les espaces agro-naturels,
- **Protéger la ressource en eau** en incitant les communes à préserver leurs zones humides. Et enfin,
- Faire du patrimoine naturel un **atout pour le développement local**.

Ce schéma est **un outil** pour renforcer les synergies de nos différentes politiques, notamment la politique de l'Eau et des Inondations.

On sait que le **Changement climatique** implique pour notre département et plus particulièrement pour la Camargue :

- la prise en compte des désordres climatiques, **sécheresses/inondations**
- le **partage de la ressource en eau**
- l'anticipation de la submersion marine et du **retrait du littoral**

Il s'agit donc **d'apprendre à vivre avec le risque** et de mettre en œuvre une **gestion environnementale** qui inclue la **gestion des risques naturels**. En un mot organiser et **promouvoir une gestion équilibrée pour réduire les risques**.